



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

166-2023- Contrat de prestation de service pour l'entretien du poste de relèvement et des réseaux d'eaux usées sous voies publiques du lotissement les terrasses du Piochet à Pouzolles

M. Le Président informe l'assemblée que la Société TERRAE AMENAGEMENT en charge de la création du lotissement les terrasses du Piochet sur la commune de Pouzolles souhaite confier à la Régie de l'Eau et de l'Assainissement les prestations d'aide à l'exploitation des réseaux d'assainissement et de son poste de relèvement des eaux usées de ce lotissement jusqu'à intégration des voiries dans le domaine communal et des réseaux d'assainissement à la Régie de l'eau et de l'assainissement.

Suite à cette demande, le Directeur de la Régie a rédigé un projet de contrat de prestation mentionnant les modalités d'exécution de celui-ci, projet validé par la société Terrae Aménagement.

Le montant annuel de la prestation au profit de la Régie a été estimé pour un montant de 6 500.00 € HT/an

Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer le contrat de prestation entre la CCAM et la Société TERRAE AMENAGEMENT sise Les Centuries III – 111 Place Pierre Duhem – 34935 Montpellier cedex 9.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à signer le contrat de prestation de service et tout document relevant de cette décision suite à l'acceptation des termes du contrat par la société TERRAE AMENAGEMENT sise Les Centuries III – 111 Place Pierre Duhem – 34935 Montpellier cedex 9 pour un montant annuel de prestation de 6 500 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

